

ARRÊTÉ AUTORISANT LA REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

N° 2025.645.AG

Le Maire de la commune de Revel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité du décret précité, le 4 octobre 2021 et le 6 mars 2025 constatant l'état d'abandon des concessions dans le cimetière Notre Dame, du Padouvenc, de Vaure et de Couffinal de la commune de Revel, et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage ;

Vu la délibération en date du 11 septembre 2025 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal;

ARRÊTE

- <u>Article 1</u> Les concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.
- Article 2 Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.
- A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la Commune procèdera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire.
- Article 5 Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.
- Article 6 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251006-2025645AG-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- Article 7 Le directeur général des services de la ville de Revel est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera transmise à monsieur le préfet de la Haute-Garonne.
- Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et fera l'objet d'une information par voie d'affichage à l'entrée des cimetières concernés ainsi qu'à la mairie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Revel, le 6 octobre 2025

Pour le maire L'adjoint délégué

François LUCENA

Affiché le :

Commune de Revel

Liste des concessions cinquantenaires, centenaires, perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté le 4 octobre 2021 conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de pri
0519	Perpétuelle	PAGES / LAUGE	Mme PAGES (VVE) Victorine	Cimetière de Couffinal Carré B Tombe 30	18/09/1933
2044	Perpétuelle	ROUQUETTE / CATTENAT	Mme ROUQUETTE Marie	Cimetière de Couffinal Carré B Tombe 32	03/08/1976
1859	Perpétuelle	BARRE	M. BARRE Julien	Cimetière Notre Dame Carré AF Tombe 015	28/06/1972
0721	Perpétuelle	PEYRILLIE	Mme PEYRILLIE Jeanne	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 103	14/11/1939
0967	Perpétuelle	FOURNES / SARDA / SAINT MARTIN	M. FOURNES Paul	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 107	28/07/1945
0159	Perpétuelle	PALLU	M. PALLU Léon	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 021	23/03/1914
0171	Perpétuelle	PALLU	Mme PALLU (VVE)	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 021COM	12/08/1916
0248	Perpétuelle	BELAVAL / RIVIERE / MACDONALD / REVEL / MAURETTE / PUJOS / BELAVAL	M. BELAVAL Pierre	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 027	21/03/1922
0002	Perpétuelle	PUJO	M. PUJO Urbain	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 050	09/08/1858
0003	Perpétuelle	PUGINIER	M. PUGINIER Paul	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 051	12/03/1859
0759	Perpétuelle	PIERRE / NEUTRE	M. PIERRE Edouard	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 059	02/01/1941
0866	Perpétuelle	DENCAUSSE / LATGE / AZAIS	Mme DENCAUSSE Antoinette	Cimetière Notre Dame Carré D Tombe 27	16/08/1944
0318	Perpétuelle	FRANCILLON / HEBRARD	M. FRANCILLON Ernest	Cimetière Notre Dame Carré D Tombe 3	16/09/192
0338	Perpétuelle	FRANCILLON / HEBRARD	M. FRANCILLON Ernest	Cimetière Notre Dame Carré D Tombe 3COM	15/03/1926
2501	Perpétuelle	JEREMIE	M. JEREMIE Pierre	Cimetière Notre Dame Carré D Tombe 61	09/10/1989
0279	Perpétuelle	FONTES	M. FONTES Maurice	Cimetière Notre Dame Carré F Tombe 24	04/07/1923
0015	Perpétuelle	ALBERT	Mme ALBERT Germaine	Cimetière Notre Dame Carré F Tombe 77	12/10/1872
0007	Perpétuelle	RACAUD	Mme RACAUD Elisabeth	Cimetière Notre Dame Carré F Tombe 80	31/07/1863
0988	Perpétuelle	MISSE	Mme MISSE	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 106	22/11/194
0020	Perpétuelle	BERNADOU	M. BERNADOU Auguste	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 086	11/12/1874
0122	Perpétuelle	GASC / MONSARRAT / CAMMAS / BERNADOU	M. GASC Louis	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 086COM	28/10/1908
0767	Perpétuelle	OLIVIER / BONHOURE	M. OLIVIER Paul Félix	Cimetière Notre Dame Carré J Tombe 22	18/02/194
0732	Perpétuelle	BONHOURE / TEISSEYRES / SOLOMIAC	M. BONHOURE Marius	Cimetière Notre Dame Carré J Tombe 31	03/04/1940
1025	Perpétuelle	PECH / VIGUIER	Mme PECH Marie	Cimetière Notre Dame Carré J Tombe 53	31/10/1946
0323	Perpétuelle	PERRAMOND / GALBAN	Mme PERRAMOND Maria	Cimetière Notre Dame Carré J Tombe 66	05/10/1925
2107	Perpétuelle	ROUGET / MILLET / FAURE	M. ROUGET Octave	Cimetière Notre Dame Carré L Tombe 57b	28/12/1977
0440	Perpétuelle	REY / PUGET	M. REY Henri	Cimetière Notre Dame Carré O Tombe 14	25/08/1930
0514	Perpétuelle	BERGOUGNE / GUIRAUD / MAUDET	Mme BERGOUGNE Maria née BERMOND	Cimetière Notre Dame Carré P Tombe 11	23/06/1933
0121	Perpétuelle	CROS / GUILHOU	M. CROS Raphael	Cimetière du Padouvenc Carré A Tombe 82	16/10/1908
0010	Perpétuelle	BARRAU	M. BARRAU Emile	Cimetière du Padouvenc Carré B Tombe 16	16/06/1866
0070	Perpétuelle	BARRAU / SARRAT / CANNAC	M. BARRAU Emile	Cimetière du Padouvenc Carré B Tombe 16COM	24/07/1894
0344	Perpétuelle	MONTAGNE / COMBES / ESCARRA	Mme MONTAGNÉ Mélanie	Cimetière de Vaure Carré A Tombe 1	24/07/1926
		- Ministère de l'Intérieur VAISSIERE	Mme VAISSIERE Les Héritiers	Cimetière de Vaure Carré A Tombe 2	03/07/1925
100	3104516-2025 Perpétuelle Certifié execu	1006-2025645AG-AR	M. PAGES Jean Cyprien	Cimetière de Vaure	20/11/1880

Réception par le préfet : 06/10/2025 Publication : 06/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

N° d'ordre	Durée	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
INC05	Perpétuelle	DENAT / VAISSE	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré B Tombe 86	Inconnue
INC07	Perpétuelle	REGIS / ALBOUY	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré E Tombe 88	Inconnue
INC10	Perpétuelle	MEIER / ELIOT	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré E Tombe 26	Inconnue
INC13	Perpétuelle	MARTY / COT HUGUES DE RIVALS	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 111	Inconnue
INC14	Perpétuelle	DAVIT / JULIEN	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 116	Inconnue
INC15	Perpétuelle	GAU	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré H Tombe 3	Inconnue
INC35	Perpétuelle	NAJAC / RAYMOND	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré G Tombe 27	Inconnue
INC38	Perpétuelle	OULIE / JULIE	M. INCONNU	Cimetière de Vaure Carré C Tombe 2	Inconnue
INC43	Perpétuelle	DURAND	M. INCONNU	Cimetière de Couffinal Carré B Tombe 71	Inconnue
INC47	Perpétuelle	SIRET	M. INCONNU	Cimetière Notre Dame Carré F Tombe 78	Inconnue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20251006-2025645AG-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025 Publication : 06/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation